



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4052116

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/04/2024 18H45 C:024764 I:36893
V/REF : 34516
V/Appel du Samedi 13/04/2024 a 18H45

SDC "133 LE MAGELLAN"
C/°AGENCE GAVARD
BP 60218
73100 AIX LES BAINS

IMMEUBLE : LE MAGELLAN
9/11 ROUTE DE FRANGY
74960 MEYTHET

La Balme, le 10 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N° 9, CONTACT MME ROUX, 0760720943
MOTIF : FUITE DANS LES COMMUNS QUI SEMBLE PROVENIR DE LA CHAUFFERIE
Donneur d'ordre : M. C. GAVARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

LE 13/04/2024 A 19H45 :
CONSTAT D'UNE FUITE DANS LES ESCALIERS QUI PROVIENT PROBABLEMENT DE LA CHAUFFERIE SITUEE AU DESSUS DU DERNIER ETAGE.
PREVOIR L'INTERVENTION D'UN CHAUFFAGISTE.

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 14/04/24 a 10H19 geraldine.gavard@agence-gav
CV AB Email envoyé le 14/04/24 a 10H19 M. C. GAVARD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau (exemple: fuite au 8ème étage et présence d'eau au niveau -1 qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).

A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail). Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de recherche que nous arrivons à déterminer l'emplacement de la fuite et y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching-73	1	28,19	28,19
1,00	Suppl.Dispat.Sa-Lu 12h/06h/Nuit/JF-73	1	56,43	56,43
2,25	H(s) plombier journée-73 le 13/04	1	72,83	163,86
2,25	H(s) plombier majorée(s) 100%-73	1	72,83	163,86
TOTAL H.T.				412,34
T.V.A. a 10,00%				41,23
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>453,57</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

AGENCE GAVARD

LOCATION - GESTION
SYNDIC DE COPROPRIETE

14 Avenue Victoria

B.P. 60218

73102 Aix Les Bains Cedex

TEL : 04.13.41.61.98

FAX : 04.13.41.61.99

Courriel : contact@agence-gavard.com

13/04/2024 à 18H45

SAS SERVIMO
Chemin des Marais

73420 VOGLANS

Aix les Bains, le 15/04/2024

savoies@servimo.fr

Copropriété n° : 133

LE MAGELLAN

9-11 ROUTE DE FRANGY

74960

MEYTHET

DEMANDE DE

TRAVAUX

34516

BON REGULARISATION - Montée C - Pour recherche de fuite dans les communs en provenance de la
chaufferie pour un montant de 453,57€ TTC

Attestation TVA 10% signée ci-jointe

**IMPERATIF : FACTURE A ETABLIR
AU NOM DE :**

133 LE MAGELLAN

A ENVOYER A :

AGENCE GAVARD - BP 60218 - 73102 AIX LES BAINS CEDEX

Ou par courriel à

marine.milliet@agence-gavard.com

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

GAVARD C. - MARINE MILLET

Attestation simplifiée¹

① Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **COPROPRIETE LE MAGELLAN**
9-11 ROUTE DE FRANGY
74960 MEYTHET
C/O AGENCE GAVARD - B.P. 60218 - 73102 AIX LES BAINS CEDEX

② Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :
dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ Nature des travaux

J'atteste que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :
☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

☒ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

④ Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10 %)

FAIT A AIX LES BAINS, LE 15/04/2024

